

Règlement Sept & Huit Dance Studio

Inscription et paiement

- Les frais d'inscription sont gratuits pour tout nouvel élève.
- Chaque personne a droit à un cours d'essai avant de s'inscrire.
- Vous devez respecter la date d'échéance de la facture reçue par mail. Si cela n'est pas possible, veuillez nous en informer rapidement afin que nous puissions trouver un arrangement.
- Un paiement annuel est également possible et plus avantageux (vous économisez un mois d'abonnement).
- Les vacances ont été prises en compte dans les tarifs mensuels. De ce fait, vous recevrez une facture chaque mois.
- La résiliation doit se faire par lettre recommandée un mois à l'avance pour la fin du mois, sauf cas exceptionnel (maladie, accident, etc.).

Généralités

- Chaque absence ou retard devra être prévenu avant chaque début de cours.
- Trop d'absences non-justifiées peuvent entraîner un retard dans l'apprentissage des chorégraphies et mettre en difficulté d'autres élèves, c'est pour cela que l'élève peut se voir refuser de participer aux concours et/ou aux spectacles.
- Les cheveux doivent être attachés.
- Les bijoux doivent être enlevés.
- Les élèves sont tenus de se changer uniquement dans les vestiaires.
- Une tenue vestimentaire adéquate est exigée.
- Il est interdit de manger et de boire des boissons sucrées dans la salle de danse.
- Les téléphones portables ainsi que les bijoux et les affaires de valeurs doivent être déposés dans la boîte.
- Sauf désaccord, certains cours peuvent être filmés ou pris en photo pour une diffusion sur les réseaux sociaux de l'école.

Responsabilités

- Les élèves sont tenus d'avoir une assurance accident personnelle.
- Les élèves sont responsables des dégâts qu'ils pourraient occasionner dans la salle ainsi qu'aux équipements qui s'y trouvent. Ils devront assurer le remboursement et/ou la réparation des dégâts occasionnés.
- L'école décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou oubli. Il est conseillé de prendre ses objets de valeurs dans la salle de danse.

Vacances et fermeture de l'école

- 1 semaine (1er mars)
- 1 semaine à Pâques
- 6 semaines en été
- 1 semaine en octobre
- 2 semaines à Noël et Nouvel An

+ Jours fériés du canton de Neuchâtel.

Rabais (non cumulables)

- Paiement annuel = 1 mois offert
- 10% de rabais par membre familial supplémentaire

Signature :
